

SERRALONGUE

NOTRE VILLAGE



**Bulletin
municipal
n°80**

Juillet 2023

SOMMAIRE



03

LE MOT DU MAIRE

04

LISTE DES
DELIBERATIONS

05

ETAT CIVIL

06

PROJETS
COMMUNAUX

09

VIE COMMUNALE

12

INFORMATIONS
PRATIQUES

14

ECOLE

16

ASSOCIATIONS

24

SPORT

LE MOT DU MAIRE



Chères Serralonguaises, chers Serralonguais,

Voici déjà 3 ans que vous nous avez élus et je tenais à vous remercier de votre confiance. Nous le savons tous, les trois années qui viennent de s'écouler ne s'apparentent pas à un long fleuve tranquille.

À la suite de la crise sanitaire s'est rajoutée un conflit international au sein de l'Europe qui a provoqué une crise économique et énergétique.

Et nous voilà désormais face à une crise climatique qui nous contraint à préserver une ressource essentielle: l'EAU !!!! Je sais que l'ensemble des Serralonguais a respecté les différents arrêtés préfectoraux et communaux afin d'utiliser au mieux nos ressources et je tiens à vous en remercier.

En ce qui concerne les projets, je suis heureux de pouvoir annoncer que la réhabilitation de la rue de Can Jumiet est effective, nous allons débiter la deuxième et dernière phase de travaux sur l'extension du cimetière et, pour finir, la dernière étude nécessaire à l'aménagement des appartements de l'Hostal de Cabrenç a été réalisée. De ce fait, dès que nous aurons les retours sur les différentes demandes de subventions, les travaux seront engagés.

Pour les travaux de voirie, dans la continuité des opérations précédentes, la route du Mas, extrêmement dégradée, sera, pour une partie, bétonnée.

Le patrimoine Serralonguais reste une priorité, les travaux d'embellissement de la fontaine Pierre Talrich débiteront cet automne et un rendez-vous a d'ores et déjà été pris avec la DRAC afin de pouvoir conforter l'étanchéité de notre monument emblématique: le Conjurador.

Enfin, en étroite collaboration avec Mr Jean-Marie Bosch et son équipe de l'association de sauvegarde du château et des tours de Cabrenç, deux devis ont été effectués afin de pouvoir sauvegarder le château de Cabrenç. Vous pouvez le constater, notre commune, votre commune avance, évolue et s'engage sur un avenir que nous voulons tous durable, positif et attractif.

Comme évoqué en ce début d'année, notre nouveau projet concernant la rénovation de la salle polyvalente Jean Marques suit son cours. Une étude va être engagée afin de planifier au mieux la nature des travaux: rénovation du toit, isolation du bâtiment et installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture. Ceci nous permettrait d'envisager une production électrique écologique pour notre mairie, notre école et notre foyer des jeunes.

Je tiens à remercier l'ensemble des associations de notre commune pour leur dynamisme et leur investissement sans faille pour le bien vivre à Serralongue.

Je remercie également l'ensemble de nos agents pour la qualité de leur travail, ils sont les chevilles ouvrières de nos décisions et je suis heureux d'être entouré d'une équipe compétente et engagée au service des Serralonguaises et Serralonguais.

Bonnes festes y bon estiu a tots
Philippe Juanola



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- N° 01 : Ajustement des crédits prévus au budget 2022. Décision Modificatives N°6. 10/01/2023.
- N°01 bis : Ajustements des crédits prévus au budget 2022. Décision Modificatives N°6. (Annule et remplace la délibération N°01-2023). 10/01/2023.
- N°02 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement (Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.) 04/02/2023.
- N°03 : Transfert compétences « Cantines scolaires » Modification des statuts de la CCHV. 04/02/2023.
- N°04 : Intervention pour la conservation- restauration de la Statue Saint Michel. 04/02/2023.
- N°05 : Création de logements communaux. Demande de subvention. 18/03/2023.
- N°06 : Vote des subventions versées aux associations pour l'année 2023. 18/03/2023.
- N°07 : Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2023. 18/03/2023.
- N°08 : Adhésion de la commune de Serralongue affiliée au CDG66 à la médiation préalable obligatoire. (M.P.O)
- N°09 : Réfection du réseau des eaux usées de la rue Can Jumiet. 30/03/2023.
- N°10 : Approbation du compte administratif 2022/Commune.15/04/2023.
- N°11 : Approbation du compte de gestion 2022/ Commune.15/04/2023.
- N°12 : Affectation du résultat 2022.15/04/2023.
- N°13 : Vote du budget 2023. 15/04/2023.
- N°14 : Adoption charte municipale d'économies d'eau. 15/04/2023.
- N°15 : Montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. 13/05/2023.
- N°16 : Remboursement de frais .13/05/2023.
- N°17 : Remplacement d'une élue dans les commissions communales et intercommunales. 13/05/2023.
- N°18 : Vente d'une débroussailleuse autoportée 4 roues.13/05/2023.
- N°19 : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin Majoritaire (-1000 hab.). 09/06/2023
- N°20 : Election des délégués suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (-1000 hab.). 09/06/2023

Naissances



Anna

fille d'Arnaud et Lucie
Dupaquier, petite fille d'Any et
Patrick Dupaquier

**Félicitations
aux (grands)
parents**



Etat Civil

Mariages

Chloé et Clément Faure
19 mai 2023

**Meilleurs voeux de
bonheur**



Décès

Lionel Percheron
Irène Sola née Boix
Jean Claude Magna
Geneviève Désiré
Jeannot Juanola
Médard Coll
Aimé Calm
Andrée Begué
Suzy Villelongue
Josette Artasone

**Les plus sincères pensées
aux familles**

PROJETS COMMUNAUX

Réfection de la rue de Can Jumiet

La réfection de la voirie de la rue de Can Jumiet avait été votée au budget 2022 puis 2023. Grâce aux subventions obtenues, nous avons pu engager ces travaux. Le projet prévoit d'ouvrir la rue, une inspection des réseaux à effectuer et la mise à jour en accord avec la Communauté de Communes du Haut Vallespir de refaire entièrement les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement tout en en sortant les compteurs des habitations en limite de propriété.

Un réseau pluvial a aussi été créé, ce dernier recouvrant les eaux de la poujade de Can P reloumas ainsi que les eaux d'un petit canal situé derrière les maisons du village coté Conurador.

Ces travaux importants représentent un financement de plus de 50 000 euros.



Cimetière

Les travaux d'extension du cimetière ont débuté en premier semestre 2023 et devraient se terminer en septembre. Ce projet prévoit en première phase la mise à disposition de 12 cases funéraires et de 15 cases cinéraires.



Route du Mas

Dans le cadre des travaux annuels de réhabilitation de la voirie communale, la réfection de 200 mètres de voie a été réalisée sur la route du mas qui avait été dégradée suite aux fortes orages du mois de juin. Afin de réduire les coûts le revêtement a été fait avec un mélange de béton et de fraïats de route recyclés.



La route du Mas

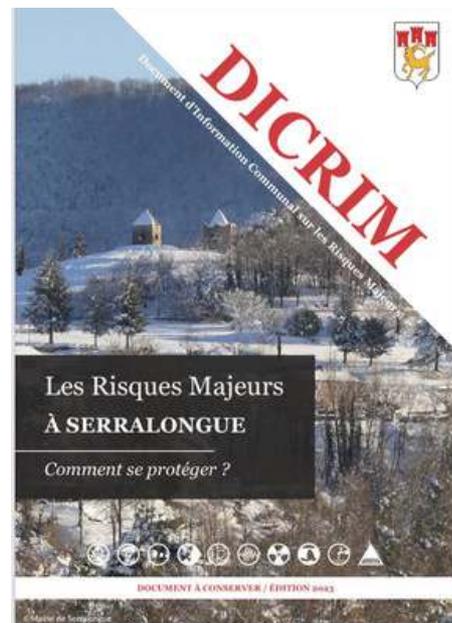
Rénovation des candélabres

La rénovation des pieds de candélabres d'éclairage public de la rue de Saint Antoine a été engagée. C'est un long travail d'entretien et d'embellissement que nos employés ont entrepris et qui se poursuivra encore sur les prochains mois.

DICRIM

Apr s avo r r als en 2022 le PCS Plan Communal de Sauvegarde nous avons poursu v en 2023 par la r al sat on du DICRIM Document d' Informat on Communal sur les R sques Ma eurs . Il s' ag t d' un document op rat onnel dont l' ob ect f est d' nforme les c toyens sur les r sques ma eurs auxquels ls peuvent tre expos s et leurs cons quences, la m se en s cur t des personnes et des b ens a ns que le sout en aux secours en cas d' v nements ma eurs de type s sme, feux de for ts, etc...

Le DICRIM peut être consulté en mairie.



L'Hostal de Cabrenç



L' Hostal de Cabren est d sorma s dot d' une ense gne r al s e par une art ste pe ntre. Le cho x s' est port sur une cr ture se rapprochant de celle du caf Delos d' Or g ne, avec un style anc en.

Les appartements de l' Hostal de Cabrenç

Les demandes de subvent ons pour la cr at on de deux appartements l' tage de l' Hostal de Cabren ont t relanc es.

Une demande sp c f que de fonds vert a d t accept e. Ce fond est dest n acc l rer la trans t on colog que dans les terr to res et comprend notamment la r novat on nerg t que des b t ments.

Le pro et est donc relanc et les doss ers de consultat on seront engag s f n 2023.

Le lavoir

La restaurat on du lavoir va se poursu vre en cette f n d' ann e 2023 avec la r fect on du pavage s tu devant la fonta ne et la m se en place d' cla rages au sol qu mettront en valeur ce beau monument de l' entr e du v llage.

Ecole

Sur demande du d recteur de l' cole communale, un abr sv lo sera r als dans la cour de l' cole.

ON EMBELLIT CE QU'ON AIME



Dans le cadre du projet « On embellit ce qu'on aime », une trentaine de plants ont été plantés au niveau de l'aire de jeu des enfants coté du boulodrome.

Le jardin du Conjurador se développe doucement et prend forme. Malgré les pertes de l'année dernière dues à la sécheresse, la plupart des plants ont survécu et les autres seront remplacés l'automne. L'acqueduc de bénévoles a également été installé pendant les travaux et des tiquettes ont été installées.



L'aménagement du casot du jardin du Conjurador avec restauration des murs en pierre de marron. Par la suite nous prévoyons la mise en place d'une structure métallique de type pergola en vue d'en faire un petit coin ombragé au pied du Conjurador avec vue sur le jardin et les tours.



Création d'un verger communal - Recherchons greffons et volontaires

Un terrain communal va être alloué à la plantation d'un verger collectif et conservatoire. L'objectif est de sauvegarder des variétés locales d'arbres fruitiers tout en aménageant un espace commun agréable et utile pour les Serralongues qui pourront s'y promener en profitant des fruits de ces plantations dans quelques années.



Pour mener à bien ce projet nous avons besoin de répertorier les arbres intéressants qui pourront être greffés au printemps prochain. Alors si vous avez chez vous (ou que vous avez repéré chez votre voisin(e)) un arbre fruitier ancien, qui se distingue par son goût, sa précocité, son originalité, sa générosité, sa résistance aux maladies...), et/ou si vous souhaitez participer, d'une manière ou d'une autre, contactez Corinne Tessier au 0602370861 ou par mail: corinne.serralongue@gmail.com

VIE COMMUNALE

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les habitants de notre beau village se sont déplacés nombreux pour assister aux premiers vœux en public durant ce mandat.

Ayant deux années à rattraper, nous avons modifié la formule de cette assemblée afin de pouvoir informer et expliquer les projets réalisés et à venir pour Serralongue.

A cette occasion, nous avons eu l'honneur d'avoir la présence du sous-préfet M. Bassaget qui M. le maire a remis une médaille de la Ville pour le soutien dynamique de notre commune. D'autres élus sont venus partager ce moment convivial, M. Jean Sol, sénateur des Pyrénées Orientales, M. Samuel Mol, conseiller régional d'Occitanie, M. Alexandre Reynal conseiller départemental, M. Claude Ferrer, Président de la communauté de communes du Haut Vallespir et maire de Prats de Mollo ainsi que M. Louis Caselles maire de Saint Laurent de Cerdans. Des représentants de la gendarmerie et des pompiers étaient également présents.



Après le discours du maire, la présentation de la vie du village et de ses projets par le 1er adjoint et la prise de parole des invités, tout le monde s'est retrouvé autour des galettes des rois pour terminer en convivialité.

REPAS DES AINÉS

Le samedi 25 février, une grande partie de nos « rās » ou plus simplement dit en catalan « gent gran » se sont réunis pour une journée de convivialité. Au programme, après la salle Hubert Tenas suivie du repas à l'Hostal de Cabrenc préparé par Flora et les desserts par Sham. Les élus ont assuré le service et aucune assiette ne s'est retrouvée par terre !

À la fin du repas M. le maire a annoncé qu'une réflexion serait organisée pour conclure cette journée de partage. Les rires et les bons mots ont fusillé durant les repas, un vrai moment de convivialité. La municipalité remercie tous les participants pour leur présence.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

L'occasion du centenaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Anciens combattants, élus, colers et administrés se sont retrouvés pour une cérémonie devant le monument aux Morts. C'est à cette occasion pour le maire Philippe Juanola de saluer l'assistance, la délégation des pompiers de Saint-Laurent-de-Cerdagne et les portedrapeaux dont Patrick Dupaquier qui prend la relève du fidèle et regretté Jeannot Juanola.

Après le discours du maire, le dépôt de gerbe, La Sonnerie aux Morts et La Marseillaise se reprisent en chœur, le cortège s'est dirigé vers l'Hostal de Ben pour un apéritif offert par la municipalité.

*Toujours
présents, les
Serralonguais et
Serralonguaises
se sont réunis
nombreux en ce
jour de
commémoration.*



PAROLES VIVES

Wlfréd Delahaye, chargé de la culture à la Fédération départementale des Foyers Ruraux, a proposé et animé le projet **Paroles Vives** sur notre commune tel qu'il l'a réalisé depuis quatre ans dans le Haut Vallespir.

Paroles Vives, ce sont 5 ateliers pour engendrer et capter l'échange d'histoires et d'anecdotes contemporaines ou anciennes qui font la vie du village tel qu'il est aujourd'hui. Le partage d'une mémoire vive et le plaisir de se souvenir ensemble. Les thèmes sont aussi variés que les personnes : un lieu-dit, une période de l'histoire, un temps dans l'année particulier, une fête, etc.

Les bénéficiaires constituent un groupe de parole de personnes de plus de 60 ans vivant en milieu rural.

Le rendu du projet est une émission de radio enregistrée et montée pour être partagée, notamment sur le site de la FDFR et disponible en sur www.serralongue.com.

Un grand merci aux participants!

MICROFESTIVAL DE L'IMAGE

La quatrième édition officielle du Micro-Festival de l'image de Serralongue se tiendra **du 14 juillet au 10 septembre 2023** et présentera le projet de l'Atlas des Régions Naturelles, projet au long cours réalisé par Eric Tabuchi et Nelly Monnier.

L'Atlas des Régions Naturelles se donne pour objet la création d'une archive photographique offrant un large aperçu de la diversité des bâtis mais aussi des paysages qui composent le territoire français. C'est tout naturellement que les deux photographes sont venus en résidence artistique en février pour arpenter le Vallespir. Le micro festival de Serralongue sera aussi visible à Prats de Mollo et Amelie les bains.



**Dé marrage du festiv al et
rencontre av ec les artistes le 14
juillet.**

**Rendez -v ous à l'apé ritif de la fê te
nationale.**



RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Organisée en partenariat avec le **conseil départemental** et l'association **Lire et Faire Lire**, cette manifestation a mis en avant les femmes de lettres qui ont participé à faire avancer la place de la femme dans nos sociétés modernes.

Des enfants du village ont lu les dates principales des avancées, du droit de vote en 1945, de la loi portant réforme des régimes matrimoniaux du 13 juillet 1965 qui modifie le régime légal du mariage du couple se mariant sans contrat : les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari, en passant par la loi votée le 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et bien d'autres.

Les hommes étaient aussi présents et ont participé aux lectures. La soirée s'est terminée avec l'écoute de la chanson « Mesdames » de l'artiste Grand Corps Malade. Un beau moment citoyen et littéraire.



*Le vendredi 10 mars , à
la tombée de la nuit,
une vingtaine de
personnes se sont
rassemblées pour une
retraite aux lampions
et lectures à l'occasion
de la semaine des
droits des femmes.*

RISQUE INCENDIE

La commune de Serralongue et tout le Vallespir sont classés en « risque d'incendie modéré » il convient de faire preuve de prudence. Il est strictement interdit d'utiliser du feu (cigarette, feu de camps, brûlage de végétaux...) dans tous les espaces soumis au code forestier à l'exception des places à feu agréées.

Utilisation des places à feu: deux cas de figure principaux se rencontrent :

- **sur un terrain urbanisé** l'emploi du feu est autorisé dans des foyers aménagés attenants aux habitations ou à leurs dépendances, à condition que les prescriptions obligatoires en matière de prévention des incendies, notamment concernant le débroussaillage, soient respectées.
- **en dehors des zones urbanisées**, seules les places à feu spécialement aménagées faisant l'objet d'une autorisation préfectorale peuvent être utilisées en respectant les consignes de sécurité affichées.

Obligations légales de débroussaillage (OLD)

La commune de Serralongue est totalement soumise aux Obligations Légales de Débroussailllements (OLD), un outil important de la stratégie de prévention.

Le code forestier (article L.134-6) impose une obligation de débroussaillage et de maintien en l'état débroussaillé autour des habitations pour les propriétaires de bâtis situés en zone boisée et à moins de 200 mètres des bois, landes, maquis, garrigues.

- **Vous êtes en zone "non urbaine"** (définie par les documents d'urbanisme Zones AU, N, D, NA, NC ou ND) : vous avez obligation de débroussailler dans un rayon de 50m autour de toute construction, même dans le cas où cette distance dépasse les limites de votre propriété. L'intervention sur fond voisin doit être réalisée après obtention préalable d'une autorisation d'intervention par le propriétaire de la parcelle. Une lettre type à destination des particuliers pour intervention sur fond voisin est à retrouver sur le lien: [Les obligations du particulier | Direction Départementale des Territoires et de la Mer \(prevention-incendie66.com\)](#) Les voies d'accès aux propriétés bâties doivent être dégagée de toute végétation selon un gabarit de sécurité de 4m de large sur 4m de hauteur pour garantir l'accès aux véhicules de secours.

INFOS PRATIQUES

- Vous êtes en zone "urbaine" (Zone U du document d'urbanisme en vigueur) ou en zone spécifique listée par arrêté préfectoral : vous avez obligation de débroussailler l'intégralité de votre parcelle, avec ou sans bâtiment.

Vous trouvez toutes les informations concernant le risque d'incendie, la protection des habitats, la circulation dans les massifs, le brûlage dans les PO, l'emploi du feu et les obligations légales de débroussaillage sur le site:

www.prevention-incendie66.com

EAU

Suivant l'Arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2023 164-0002 du 13 juin 2023 portant mise en place de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines, la commune de Serralongue est classée en alerte renforcée. Les principales mesures de restriction en eau à respecter pour ce niveau sont les suivantes :

 **Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales**

Niveau : Alerte renforcée

USAGE RÉSERVÉ !

Mesures d'interdiction des usages

 Interdiction d'arroser les pelouses, potagers, massifs fleuris, espaces verts, rond-points Selon les conditions prévues dans l'arrêté préfectoral, le maire peut autoriser de 20h à 2h l'arrosage des potagers ainsi que l'arrosage des plants d'arbres et d'arbustes.	 Interdiction d'arroser les terrains de sport Sauf de 20h à 6h pour un terrain par installation avec de l'eau issue d'un processus de réutilisation ou pour les terrains de compétition à enjeu national.	 Interdiction d'arroser les golfs Sauf de 20h à 6h avec de l'eau issue d'un processus de réutilisation.	
 Interdiction de nettoyer les terrasses, façades, voiries Sauf en cas de travaux. Balayuses-laveuses automatiques autorisées.	 Interdiction de laver les véhicules Sauf en station de lavage avec système de recyclage de l'eau.	 Interdiction de laver les embarcations Sauf pour les professionnels sur impératif sanitaire.	
 Réduction jusqu'à 50 % des volumes prélevés pour les usages agricoles	 Interdiction de faire fonctionner les fontaines	 Interdiction d'utiliser les douches de plage	 Interdiction de remplir et faire l'appoint en eau des piscines à usage privé

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Bon à savoir

A Serralongue, le maire a pris un arrêté autorisant l'arrosage des potagers vivriers le lundi et le jeudi de 21h à 2h. L'arrosage de sauvegarde des arbres et arbustes plantés en pleine terre est aussi autorisé entre 21h et 2h dans la limite de 20% des volumes habituels à condition que le sol soit recouvert d'un paillage végétal.

Cet arrêté est valable jusqu'au 31/07/2023 et pourra être renouvelé en fonction des débits constatés et de l'évolution pluviométrique.

Le jardin s' adapte à la sécheresse



Nous avons changé cette année de politique pour notre jardin de l'école, parce que nous sommes en sécheresse depuis un an. Pour éviter l'arrosage il fallait installer un système qui permet de garder l'humidité. Nous avons donc choisi de faire des bacs de permaculture.

A cause de la neige de février, nous n'avons commencé ce travail qu'en mars. Il nous a fallu plusieurs séances, mais avec l'aide des parents d'élèves, de bénévoles, et des employés municipaux, il a été fini à temps pour faire nos plantations de printemps.



Nous avons tout d'abord choisi d'améliorer la butte que nous avons faite en octobre afin d'y faire plus de plantations en fabriquant un bac de permaculture avec des troncs de châtaigniers.

Puis nous avons décidé de faire un second bac très grand.



Pour cela, nous avons planté des poteaux,



porté des troncs,



et fixé les troncs sur les poteaux.



Après avoir fait la structure, nous avons mis au fond du bac les chutes des troncs coupés et des grosses branches.



Puis nous avons mis des branches sèches.



Nous avons ratissé le sol du jardin pour ramasser des brindilles, fougères, feuilles, herbes, orties, ronces...



Puis nous avons ramassé de l'herbe verte pour la mettre par-dessus.



Après, nous avons mis des feuilles mortes.



Ensuite nous avons mis du fumier de chèvre.



Pour finir, nous avons couvert avec un mélange de terreau et de terre de forêt.



Nous avons fait tout ça pour pouvoir planter des légumes. Ce mélange de bois, feuilles, fumier, et terre va se décomposer en formant des matières qui vont nourrir les plantes, garder l'eau, apporter de la chaleur aux jeunes plantes, offrir aux insectes un milieu de vie. Il va se former dans ces bacs un équilibre naturel qui va durer plusieurs années.



ASSOCIATIONS

AU SECOURS DES CHATS ERRANTS

Notre association a maintenant 2 ans d'existence, et notre bilan est plus que positif.

Suite à l'arrêté de M. Le Maire du 15 septembre 2021, nous avons pu réaliser durant l'année 2022, une première campagne de capture des chats errants de la commune en vue de stérilisation et d'identification.

A ce jour 41 chats errants ont été capturés, stérilisés, tatoués et réintroduits sur leur lieu de vie.

**En faisant un don à notre association
vous contribuez à réduire
la misère féline**



**CAMPAGNE DE
STÉRILISATION
DES CHATS
ERRANTS**

L'association reçoit très peu de subventions et
fonctionne grâce aux dons (matériels et financiers)

**Pour continuer notre action, nous avons
besoin de vous, et faisons encore appel
à votre générosité.**

Si vous souhaitez renouveler votre abonnement pour
2022-2023 ou faire un don (min 10€), des boîtes destinées à
le recevoir ont été déposées en Mairie et à la Poste ou chez
Mme Danièle PIRON (boîte aux lettres, 2 rue du Bac Petit).

« Au secours des chats errants » Mairie de Serralongue 2 Rue Pierre Talrich.
66230 SERRALONGUE



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU CHÂTEAU ET DES TOURS DE CABRENÇ



Samedi 3 juin, dans la salle Jean Marquès (président fondateur de l'association en 1985), 40 adhérents de l'Association de Sauvegarde du Château et des Tours de Cabrenç avaient répondu à l'invitation du président Jean-Marie Bosch qui ouvrait la séance en ayant une pensée pour ceux qui nous ont quittés, en remerciant l'assistance et plus particulièrement M. et Mme. Coste, M. Bernard Hennetier, les bénévoles mobilisés sur le site à longueur d'année et M. le maire qui met à disposition le 4x4 de la commune lorsque nécessaire.

La trésorière, Jeannette Jeanson prenait la parole pour présenter les comptes de l'année 2023 qui présentent un résultat global de 28 511,95 € permettant d'envisager sereinement les futurs travaux.

Jean-Marie Bosch a ensuite donné la parole au maire Philippe Juanola, la mairie étant ma tre d'ouvrage pour tous les travaux à réaliser sur le site des Tours de Cabrenç, propriété de la commune.

M. le Maire a relevé le bilan financier très positif pour cette association qui compte 106 membres, représentant, avec les conjoints, plus de 200 personnes mobilisées pour les Tours de Cabrenç. Il a souligné l'importance de ce site touristique qui, au-delà de la commune, présente un intérêt de territoire pour notre Haut Vallespir hyper-rural. Il sera, avec son conseil municipal, le porteur de projets pour la recherche conjointe de financements dont l'association aura énormément besoin pour les futurs chantiers de préservation des vestiges du Château Vieux (3ème tour).

En marge de ce gros chantier, sont en cours: la réfection des panneaux solaires, la restauration de la statue de St.Michel et la mise en place des présentoirs d'information sur le site. Sans oublier la journée de débroussaillage du site le samedi 1er Juillet 2023.



LA TRUITE DU CASTELL



Dimanche 5 mars 2023 s'est tenue à la « Maison de la Chasse et de la Pêche », l'assemblée générale de l'AAPPMA « La Truite du Castell » en présence du maire Philippe Juanola.

Le président Jean-Pierre Juanole, après avoir adressé quelques mots de bienvenue aux membres présents et excusé ceux qui n'ont pas pu assister à nos travaux, a présenté son rapport moral pour l'année 2022.

Petite saison de pêche due à une sécheresse persistante, particulièrement sur ce versant sud du massif du Canigo, qui met à mal notre activité et tous nos efforts de repeuplement.

Actions pour 2023 :

- Mise en place de 14 boîtes « Vibert » (comportant chacune 1100 œufs de truite Fario souche Carança) le 10 janvier 2023 (Cortals 3, Castell 3, Tullic 2, Grand Côme 2, Coral 2, Pontarous 1, Mine 1). Il y a eu depuis deux épisodes neigeux, les naissances se sont fait attendre mais les résultats sont bons avec 99% de naissances.
- Journée de nettoyage des berges du Castell à Serralongue le samedi 15 avril.
- Concours « Jeunes » le dimanche 6 août 2023 sur le petit plan d'eau de Lamanère.

Nous rappelons que les permis sont en vente uniquement sur le site www.cartedepeche.fr ou, pour ceux qui ne sont pas informatisés, chez Fleur à l'Hostal de Cabrenç » ou chez le président par téléphone (06 76 15 95 00).



Nos pêcheurs réunis pour un moment convivial après la réunion

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE



Dimanche 11 juin 2023, à la Maison de la Chasse et de la Pêche, s'est tenue l'assemblée générale de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée), en présence du maire Philippe Juanola.

Le président Eric Guyaux s'est félicité de se retrouver toujours aussi nombreux afin de débattre de nos activités cynégétiques, surtout cette année où nous aurons à renouveler l'ensemble du conseil et élire un nouveau bureau pour les trois années à venir, mais aussi de regretter l'absence de nos deux chasseurs Jeannot Juanola et Médard Coll qui nous ont quitté en avril dernier et d'avoir une pensée pour eux qui étaient membres de l'association et de l'équipe de battue depuis la création de l'ACCA.

Le nouveau bureau est composé comme suit: Jérôme Casadessus président, Simon Guyaux vice-Président, Jean-Pierre Juanole trésorier, Michel Polit secrétaire, Stéphane Guillemet trésorier adjoint, Julien Albafouille secrétaire adjoint, Marc Dubois, Joseph Puigsagur et Philippe Ruiz administrateurs.

Les participants réunis à la Maison de la Chasse et de la Pêche. (En médaillon le secrétaire Michel Polit, le président sortant Eric Guyaux, le maire Philippe Juanola et le trésorier Jean-Pierre Juanole)



Le maire a rappelé l'importance d'une association forte de 57 membres, des bonnes relations entre élus et chasseurs pour l'entretien des routes et chemins forestiers, tout en reconnaissant l'utilité et le rôle essentiel des chasseurs pour la commune et son environnement et pour la régulation des espèces afin de limiter les dégâts occasionnés aux agriculteurs.

Le président a remercié, par la remise d'un cadeau souvenir, Jean-Pierre Juanole, membre de l'ACCA depuis sa création dont 50 ans au bureau et chef de battue depuis plus de 20 ans.

Prochains rendez-vous pour le nettoyage des chemins week-end de juillet dont une matinée commune avec l'association des coureurs de Cabrençe dimanche 16 juillet et l'ouverture de la chasse au sanglier le samedi 2 septembre 2023

GRUPE SARDANISTE

Le « groupe sardaniste de Serralongue » a tenu son assemblée générale annuelle samedi 6 mai 2023 dans la salle Jean Marqués sous la présidence de Claude Bosch.

La présidente a ouvert la séance en demandant à l'assistance d'avoir une pensée pour notre amie sardaniste Andrée Bégué décédée en janvier dernier. Elle souhaite pour 2023 que le groupe poursuive ses cours, participe aux diverses animations du village en espérant accueillir de nouveaux membres dans la même ambiance chaleureuse.

La cotisation annuelle de 10 € sera reconduite pour 2023.

Calendrier prévisionnel pour l'été 2023:

Samedi 8 juillet	21 h Place Abdon Poggi
Vendredi 14 juillet	11 h Cour d'école (Défilé et apéritif) et 18 h avant repas du comité
Samedi 22 juillet	21 h Place Abdon Poggi
Samedi 29 juillet	21 h Place Abdon Poggi
Samedi 5 août	16 h Festa Major à Lamanère sardanes avec cobla
Samedi 12 août	18 h Place Abdon Poggi (apéritif du comité)
Lundi 14 août	16 h Festa Major à Serralongue sardanes avec cobla
Vendredi 18 août	18 h Aire du tennis (Journée animation des Amis du Musée)
Samedi 26 août	21 h Place Abdon Poggi
Samedi 2 septembre	21 h Place Abdon Poggi
Samedi 16 septembre	21 h Place Abdon Poggi



COMITÉ DES FÊTES



L'actualité du comité des fêtes pour cette année 2023 se compose d'une partie travaux et d'une partie festivités.

Côté travaux, le président Frank Olive et son équipe ont réalisé l'aménagement de l'accès au garage de stockage de l'association avec la création d'une allée cimentée qui permettra de faciliter les approvisionnements et le nettoyage de la zone. Ces travaux ont été financés entièrement par le Comité des Fêtes qui remercie Monsieur le Maire et ses conseillers pour leur autorisation.



Côté festivités, les animations visent toujours le plaisir des plus petits et des plus grands dans le respect des traditions et de la culture catalane. A noter le retour de la « **course de brouette** » suite à l'énorme succès de celle de l'année dernière. Serralonguais ! Préparez-vous pour cette nouvelle édition que nous souhaitons aussi joviale et toujours dans un esprit sportif.

Une innovation cette année a été rajoutée au programme avec une **initiation à la confection « d'aoli catalan »** puis concours du meilleur « aoli catalan ». Cette nouvelle compétition est ouverte à tous afin de partager le savoir-faire et les traditions familiales de la gastronomie catalane.

Le comité des fêtes remercie la Mairie pour l'achat d'un lot de 200 chaises qui permettront d'optimiser l'organisation et l'espace lors des repas festifs.

Vous retrouverez la programmation pour la période estivale 2023 jointe à ce bulletin et sur le site www.serralongue.com et sur le facebook du Comité des fêtes de Serralongue.

Bonnes fêtes estivales à tous !

LES AMIS DU MUSÉE

Les visites du musée sont toujours assurées par René magna, notre guide à l'exceptionnelle énergie et générosité. Le musée a aménagé une vitrine "boutique du musée" avec le livret pour découvrir ou redécouvrir les secrets de "l'église sainte Marie" et le film officiel du musée sur clé USB.

Cette année, nous vous attendons nombreux et nombreuses pour la **fête du musée le vendredi 18 août**. Pas de bas fourneau cette année mais la thématique sera le bois.

Un dernier mot adressé à tous les lecteurs de ce bulletin, **le musée a besoin de vous**, parlez en à vos amis et connaissances, ils seront certainement ravis de découvrir l'histoire de notre beau village et de participer au projet primaire de l'association pour la préservation du patrimoine de Serralongue.

Moltes gracies i fins aviat.

TENNIS CLUB SERRALONGUAIS



Une nouvelle saison est lancée pour le Tennis Club Serralonguais. Pour la période estivale, l'association organisera un tournoi de tennis loisirs en parallèle du tournoi de foot et du lancer d'espadrilles. Une belle journée sportive en perspective en partenariat avec le syndicat traditionnel.

Lors de la dernière assemblée générale, le bureau a voté la continuité du partenariat avec l'école ; c'est un grand plaisir de voir nos jeunes serralonguais travailler leur dextérité et coordination durant toute l'année scolaire.

Dans les actualités du club nous pouvons noter la mise en place d'un paiement en ligne pour les cotisations annuelles via le site Helloasso. Cet outil digital permet de payer sa cotisation, valider le règlement intérieur et joindre la documentation nécessaire à l'inscription.

Lien :

<https://www.helloasso.com/associations/tennis-club-serralonguais/boutiques/location-court-de-tennis>

Pour les licenciés de la Fédération Française de Tennis, l'inscription au site TEN'UP vous donne la possibilité de réserver le terrain via l'application et d'effectuer également le règlement en ligne par carte.

Vous pouvez continuer à suivre l'actualité du Tennis Club Serralonguais sur le Facebook « Tennis Serralonguais » et nous contacter via : tennisclub-serralonguais@gmail.com.

Bonne saison estivale à tous!

SAISON 2023-2024

TARIF CARTE D'ABONNEMENT ANNUEL

ADULTES (+ DE 18 ANS) : 30 €

JEUNES :

- ENTRE 5 ANS ET 10 ANS : 15 €
- ENTRE 10 ANS ET 18 ANS : 20 €

LOCATION DU COURT 1 HEURE : 10 €

VENTE DES CARTES :
Bernard HENNETIER
06.17.30.81.81

LOCATION ET RESERVATION DU COURT :
Hostal de Cabrenç chez Fleur

ASSOCIATION LES COUREURS DE CABRENC



NOUS SOMMES DE RETOUR !!

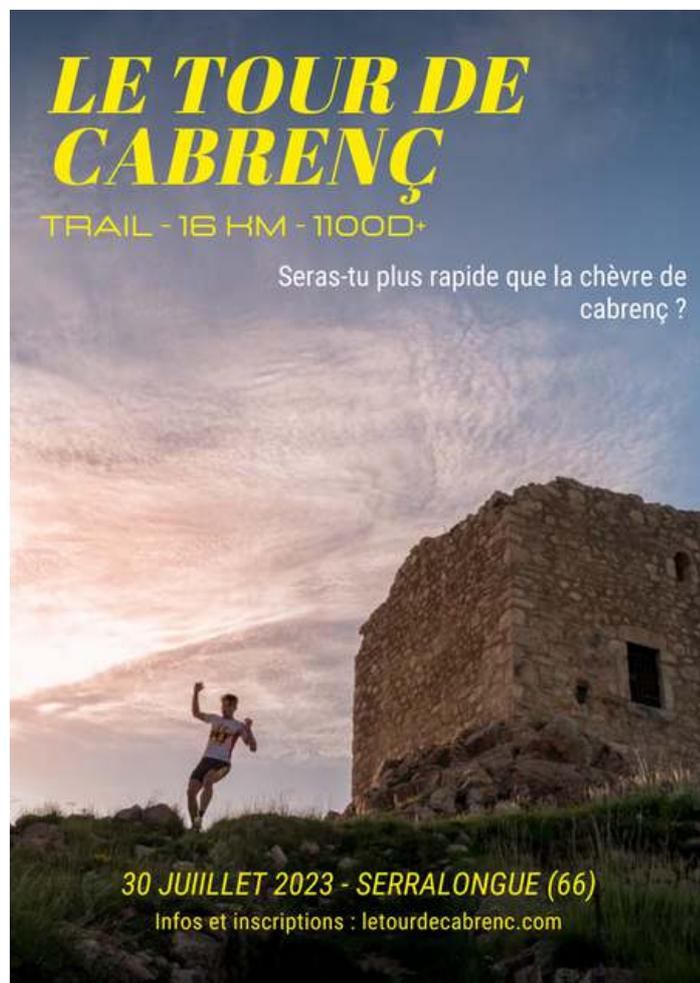
Le Tour de Cabrenç revient pour sa deuxième édition le 30 juillet 2023. 16 kilomètres et 1100 mètres de dénivelé positif permettront aux coureurs de découvrir les beautés du territoire Serralonguais. Entre passages aux Tours de Cabrenç et sur les terres rouges du Pla de la Muga, les trailers auront de quoi s'émerveiller de la richesse d'un parcours condensé en difficulté. L'ambiance de la course se veut, comme l'année dernière, festive et conviviale.

Pour information :

- Le dimanche 16 juillet aura lieu, en compagnie des chasseurs, une journée de nettoyage des sentiers.
- Une rando-balisage du parcours sera organisée le dimanche 23 juillet. L'ensemble des personnes intéressées sont bien évidemment les bienvenues.

Si vous êtes motivés pour être bénévole sur l'évènement, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'un de nos deux présidents, Mathilde Noguer ou Félicien Tenas, via l'adresse mail de la course : tourdecabrenc@gmail.com

Si vous souhaitez venir participer au trail (un prix sera remis au 1er serralonguais), les inscriptions sont disponibles via ce lien : <http://www.centre-pyrenees-trail.com/inscription-serralongue>



UN JEUNE SERRALONGUAIS À L'USAP



En 2016 la famille Kaddouri est venue s'installer à Serralongue dans l'appartement communal du presbytère.

Driss le papa travaille dans une entreprise de construction à Prats de mollo et Siham la maman s'est installée à son compte et nous régale de ses plats ou desserts Marocains.

Ayman le fils a né des trois enfants de la famille a découvert le rugby au collège et le pratique à peine depuis 3 ans. Licencié au Céret Sportif, il a cette année joué à de nombreuses reprises avec l'USAP grâce à une année de tutorat. Ayman et ses copains de l'Usap se sont arrêtés aux portes de la finale du championnat de France Cadet et ses prestations ont été remarquées. Le jeune pilier droit de 15 ans aux belles mensurations a non seulement brillamment défendu les couleurs de la sélection du Roussillon mais a aussi été présélectionné par la Fédération Française de Rugby. Il n'a malheureusement pas été retenu pour raison de blessure.

Pour la prochaine saison et sa deuxième année de Cadet, il a été retenu par l'USAP et il pourra vivre sa passion tout en poursuivant ses études en section sport au lycée Maillol.

Bonne chance Ayman et surtout vie à fond ta passion.

Visca USAP i Visca Serralongua